Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260413-CMDU130426006-DE

**COMMUNE de SAINT-NOLFF**
**Morbihan**

**Tél : 02.97.45.47.59**

**EXTRAIT**
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Karine ALBANHAC, maire.

**Date de la Convocation** : 7 avril 2026

**Présents :**
**K. ALBANHAC, C. PLUS, F. MAUMAS, P. IMBERT, P. DELAHAYE, A. FERTÉ-DEVIN, G. LE DERRIEN, M. FEUILLET, T. BESNARD, B. NÉDÉLEC, T. VIEILLE-CESSAY, R. SALONDY, J. BENARD-TERRIEN, C. BRICE, C. LAMOURIC, G. VASSEUR, M. GRECO, A. KNOERLÉ, L. POUHAUT, P-Y. MATEL, S. ESLAN, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, E. ANDRIEU, P. CASTELL, M-T. PERENNOU**

**Absents : néant**

**Membres en exercice : 27**
**Membres présents : 27**
**Membres absents : 0**
**Procurations : 0**
**Votants : 27**

Caroline LAMOURIC a été élue secrétaire de séance.

# 6 - DESIGNATION DES DELEGUES AU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Madame la maire expose :

Conformément aux statuts du Lieu d'Accueil Enfants/Parents, son organe délibérant, le comité de pilotage est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, désignés par les conseils municipaux de chacune des communes membres.

Ce lieu d'accueil et de rencontres enfants parents s'adresse aux familles d'enfants âgés de 0 à 6 ans, habitant sur l'une des communes suivantes : Trédion, Elven, Sulniac, Saint-Nolff, Monterblanc et Tréffléan.

Les enfants accompagnés de leurs parents y trouvent un espace de jeux leur permettant de vivre des moments privilégiés autour d'activités d'éveil. C'est aussi un lieu d'écoute et d'échanges pour aborder toutes les questions qui intéressent les parents.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant **à l'unanimité :**

**. Marie FEUILLET, titulaire**
**. Thaddée VIEILLE-CESSAY, suppléant**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 14 avril 2026
Le maire,
Karine ALBANHAC

MAIRIE DE SAINT-NOLFF 56 MORBIHAN